

Bilan de la pêche en 2020

En 2020, la production de pêche de capture est en baisse de 7,8 %. Ce repli est dû au recul des volumes de pêche hauturière notamment les volumes de thons germons (- 9,3 %). Le nombre de navires augmente, tout comme le nombre d'hameçons posés mais le rendement (kg/100 hameçons) diminue de 15,8 %. Les volumes de pêche côtière reculent également. Ce recul est dû à celui des volumes de thons germons (- 4,8 %).

La production de produits de la pêche¹

En 2020, la production de pêche de capture (pêche côtière, pa-langrière et lagonaire) baisse de 7,8 % par rapport à 2019 et atteint 12 165 tonnes. La production hauturière diminue de 13,7 % à 5 696 tonnes et la production côtière de 2 169 tonnes (- 5,4 %).

La production lagonaire (destinée à l'autoconsommation et la vente hors circuit commercial) est estimée à 4 300 tonnes par an.

La pêche en Polynésie française est constituée de plusieurs filières :

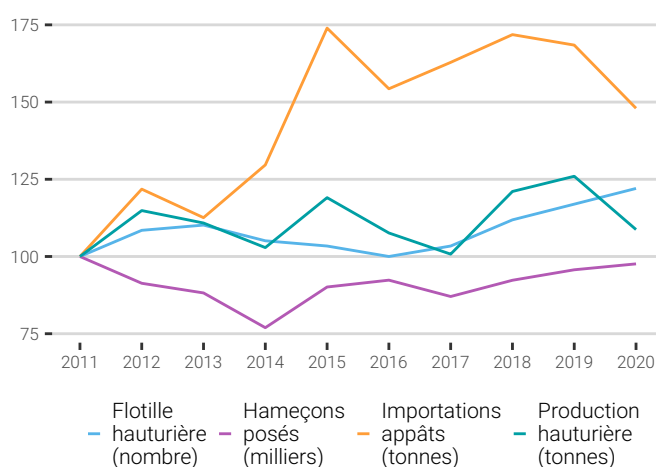
- la pêche hauturière, la plus importante, constitue la moitié de la production;
- la pêche côtière (en mer mais proche des côtes) de type familial est plus traditionnelle et artisanale;
- la pêche lagonaire est consacrée essentiellement à l'autoconsommation, excepté la pêche des roris, trocas et bénitiers qui sont tous ou en partie exportés;
- la production aquacole comprend l'élevage de crevettes et l'élevage de « Paraha peue ».

TABLE 1. Production en volume des produits de la pêche (en tonnes)

	2016	2017	2018	2019	2020	Var. 2020/ 2019
Production	12 777	12 425	13 160	13 346	12 327	-7,6%
Pêche de capture	12 651	12 280	13 003	13 192	12 165	-7,8%
Hauturière	5 638	5 279	6 342	6 600	5 696	-13,7%
Côtière	2 713	2 701	2 361	2 292	2 169	-5,4%
Lagonaire*	4 300	4 300	4 300	4 300	4 300	-
Aquaculture	126	145	157	153,5	161,8	5,4%

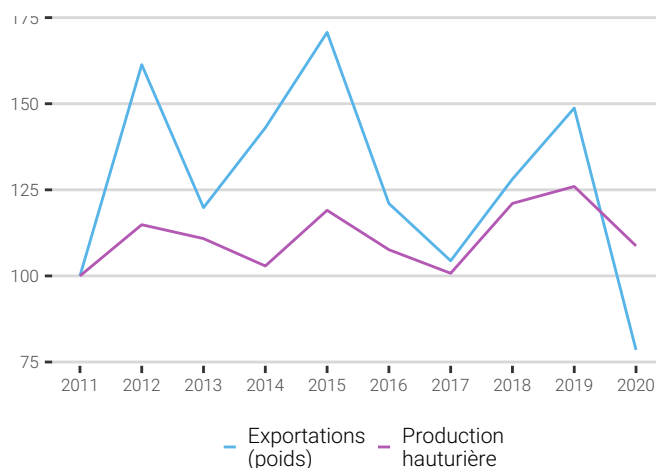
Source : Direction des ressources marines, ISPF

FIG. 1. Indices de production de la pêche hauturière (indice base 100 en 2011)



Source : Direction des ressources marines, ISPF

FIG. 2. Indices de production de la pêche hauturière (indice base 100 en 2011)



Source : Direction des ressources marines, ISPF

1. Source : Direction des Ressources Marines

Pêche hauturière : une production en baisse

La flottille de pêche hauturière est composée de 72 palangriers exploitant les espèces du large en frais ou en congelé en 2020, soit trois unités actives de plus qu'en 2019. Depuis 2017, la flotte a amorcé un renouvellement avec 11 palangriers supplémentaires en trois ans.

Après deux années de production supérieure à 6 000 tonnes, la production diminue de 13,7 % par rapport à 2019 et s'élève à 5 696 tonnes en 2020 (- 904 tonnes). Cette baisse s'explique principalement par le recul des volumes de thon germon capturé (- 612 tonnes) qui contribue à - 9 points sur le repli global, mais aussi de celui de thon à nageoires jaunes (- 229 tonnes). Les volumes de thon germon représentent 49 % de la production hauturière contre 51 % en 2019. Les rendements diminuent également par rapport à 2019 avec 32 Kg de prises pour 100 hameçons, soit 4 Kg de moins que la moyenne de ces cinq dernières années.

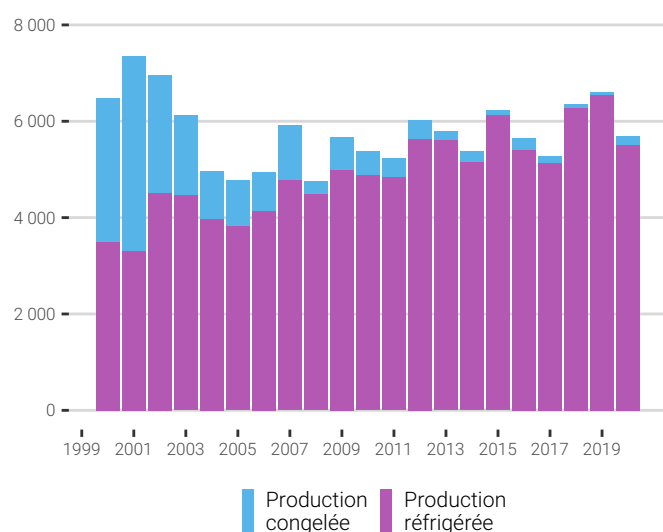
TABLE 2. Évolution de l'effort de pêche

	2019	2020	Variation	Différence
Navires actifs	69	72	4,3%	3
Hameçons posés (milliers)	17 594	17 946	2,0%	352
Production (tonnes)	6 600	5 696	-13,7%	-904
Rendement (Kg/100 hameçons)	38	32	-15,8%	-6

Source : Direction des ressources marines, ISPF

En plus de la baisse des volumes de thon germon et de thon à nageoires jaunes, les volumes de thon obèse et de marlin bleu diminuent de 9 % et 12 % respectivement. Ces quatre espèces de poissons contribuent pour - 14,5 points du repli. A l'inverse, la production de papio progresse (+ 28 tonnes contre 0 en 2019, tout comme celle de marlin rayé et de mahi mahi. La production réfrigérée représente 97 % de la production totale en 2020 (- 2 points). La production congelée progresse de 119 tonnes à 174 tonnes.

FIG. 3. Production de la pêche hauturière selon le conditionnement (en tonnes)



Source : Direction des ressources marines, ISPF

L'Assemblée de la Polynésie française a approuvé la délibération n° 2018-6 APF du 13 mars 2018 portant approbation de la politique sectorielle de la pêche hauturière de la Polynésie française 2018-2022, qui a pour objectif de fixer la feuille de route pour le développement du secteur sur les cinq prochaines années. L'objectif principal de cette politique sectorielle est d'augmenter de manière durable la contribution de la filière à l'économie du Pays. Il s'agit de permettre l'extension de la flotte pour un doublement de la production à terme et d'optimiser la chaîne de valeur dans le respect des conditions de durabilité avec trois piliers : environnemental (stock de la ressource halieutique), économique et social.

Quatre objectifs spécifiques ont été identifiés pour atteindre cet objectif :

- assurer l'accroissement progressif de la flotte hauturière, basé sur une exploitation durable des ressources de la ZEE et de ses zones adjacentes.
- s'assurer de l'équilibre économique de la filière de manière durable et promouvoir l'accroissement des marchés d'exportation de thon.
- promouvoir les compétences nécessaires au développement de la filière en dotant les organismes de formation et l'administration des moyens pour répondre aux besoins en matière de formation, de suivi des carrières et de l'emploi des marins, ainsi que du suivi de labellisation sanitaire et de pêche durable.
- optimiser le soutien à la filière par l'accompagnement des aides publiques de manière efficiente et permettant l'autonomie du secteur.

En avril 2020, le gouvernement décide de proroger l'aide à l'exportation en faveur des pêcheurs professionnels en 2020 qui permet de subventionner une partie du coût du fret aérien afin de réduire les charges liées à l'éloignement de la Polynésie française.

En novembre 2020, le Pays soutient le prix de la glace pour les pêcheurs professionnels et les mareyeurs au Port de pêche de Papeete. Cette aide financière permet la réduction des charges d'exploitation des pêcheurs professionnels et des mareyeurs. Elle s'inscrit dans une série d'aides publiques accordées à la pêche hauturière en Polynésie française. Le Pays entend ainsi soutenir le rendement de ce secteur d'activité et augmenter l'exportation du poisson frais et congelé.

Les ventes à la criée au Marché d'Intérêt Public

Les poissons débarqués par les palangriers dans l'enceinte du Marché d'Intérêt Public (MIT) du Port de Pêche de Papeete sont vendus, soit directement aux mareyeurs, soit lors de vente aux enchères en criée. En 2020, il n'y a pas eu de vente à la criée. L'intégralité du tonnage débarqué s'est faite en vente directe aux mareyeurs.

Pêche côtière : la flottille côtière et la production diminuent

En 2020, la flottille côtière est composée de 324 poti marara (en bois ou en fibre de verre, de 6 à 9 mètres) et de 30 bonitiers (en bois, de 10 à 13 mètres). Il y a 16 poti marara de moins qu'en 2019

et 3 bonitiers de moins. Depuis 2014, leur nombre n'a pas cessé de diminuer. Les poti marara réalisent 86 % de la production et les bonitiers 14 %. Ils sont basés à 82 % dans l'archipel de la Société (55 % aux Îles du Vent et 27 % aux Îles Sous-le-Vent), 6,5 % aux Tuamotu-Gambier, 7 % aux Marquises et 4,5 % aux Australes.

La production recule de 5,4 % à 2 169 tonnes. La production de bonitiers diminue de 16 % et celle des poti marara de 3 %. La baisse des volumes de thon germon (- 110 tonnes) contribue à - 4,8 points au repli de la croissance. La production côtière de bonite (- 46 tonnes), de thazard et de paru (- 15 tonnes) diminue également. En revanche, la production de thon à nageoires jaunes progresse de 7 % avec 57 tonnes de plus qu'en 2019 et celle de marlins de 6 % (+ 16 tonnes).

Les dispositifs de concentration de poissons (DCP)
 Depuis 1981, la DRM maintient un parc permanent de DCP ancrés. L'objectif est de soutenir l'activité de la flottille côtière. Selon les années, entre 25 % à 40 % de la production de la flotte professionnelle est capturée autour des DCP. En 2020, le programme d'ancrage de la DRM a été perturbé par les restrictions liées à la Covid-19, avec l'interdiction de se rendre dans les archipels éloignés dans un souci de préservation des populations. 20 DCP ont quand même pu être ancrés, dont 2 ancrés par les coopératives de pêche des archipels éloignés. Le parc final de DCP en Polynésie française compte en décembre 2020 un total de 99 DCP (- 18). 22 dans les Îles du Vent, 17 aux Îles Sous-le-Vent, 20 aux Marquises et 40 aux Tuamotu Gambier.

Pêche lagunaire : une production estimée à plus de 4 000 tonnes par an

La pêche lagunaire concerne les activités d'exploitation des ressources biologiques naturelles existant dans les lagons, sur la pente externe des récifs ou sur le littoral des îles sans récif, jusqu'à une profondeur de 100 mètres. Les pêcheurs doivent être détenteurs d'une carte professionnelle délivrée par la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche lagunaire (CAPL). A partir d'octobre 2017, l'attribution de ces cartes est devenue payante et d'une validité de 2 ans (de 2014 à octobre 2017, la validité était d'un an). De nombreuses associations et coopératives comprennent des pêcheurs lagunaires dans leurs rangs. En 2020, la CAPL a délivré un nombre record de cartes CAPL de pêcheurs lagunaires (1 057 contre 401 en 2019) puisque depuis le début de la crise de la Covid-19, beaucoup se sont lancés dans des activités primaires telles que la pêche suite à des pertes d'emploi.

La production lagunaire est estimée² à environ 4 300 tonnes par an, répartie en poissons lagunaires/de récif (3 400 tonnes), petits pélagiques (700 tonnes) et fruits de mer (200 tonnes), pour une valeur totale estimée à 2 milliards de F.CFP. Cette pêche est essentiellement une pêche de subsistance (auto-consommation), de plaisance et partiellement pour la vente (au bord des routes ou sur les marchés).

L'export de produits de la pêche des autres archipels à destination de Tahiti par voie maritime s'élève à 770,2 tonnes (+ 13 % par rapport à 2019). Les produits lagunaires proviennent principalement des Tuamotu.

2. Source : Direction des Ressources Marines (DRM).

La pêche des mollusques et des invertébrés

La pêche du rori (ou bêche de mer) a été règlementée en novembre 2012 afin de permettre une gestion durable de la ressource³. Un comité de gestion local est chargé de faire appliquer la réglementation sur place et d'assurer la traçabilité des produits, du pêcheur au commerçant. Le Conseil des ministres a autorisé la pêche aux holothuries pour les deux espèces (le rori papao et le rori ruahine) dans trois atolls (Kaukura, Taenga et Nihiru) jusqu'au 31 octobre 2020. Le nombre total de rori pêchés est de 328 unités (- 11 043 unités) pour un poids total de 59 kg.

Le troca est un coquillage introduit en Polynésie française depuis 1957. Il est protégé par une interdiction de pêche permanente sauf pendant les campagnes de pêche autorisées par le Pays. Les pêcheurs, issus de communes et agréés par le comité, ne sont autorisés à pêcher que les trocas d'une taille comprise entre 8 et 11 cm et ce, dans la limite du quota attribué à leur commune. Les coquilles, vidées, nettoyées, brossées et séchées, sont proposées à la vente à des négociants. La majorité d'entre elles sont destinées au marché de l'export. En 2020, il n'y a pas eu de pêche au troca.

La production de bénitiers est conditionnée par les quotas d'exportations imposés par la convention internationale de Washington (CITES), les bénitiers faisant partie des espèces protégées. Les lagons de certains atolls des Tuamotu de l'Est et de quelques îles hautes des Australes se caractérisent par des densités de bénitiers parmi les plus importantes au monde. *Tridacna maxima* est l'espèce largement majoritaire des deux espèces de bénitiers présentes en Polynésie française. Une grande partie de la production (77 %) provient de Reao, le reste de Tahiti.

TABLE 3. Quota de bénitier

Année	Quota délivré par le CITES (nombre)	Production (nombre)	Part du quota utilisé
2010	9 910	4 091	41 %
2011	23 134	9 619	42 %
2012	19 525	10 201	52 %
2013	51 780	24 592	47 %
2014	50 010	33 890	68 %
2015	33 765	19 698	58 %
2016	26 695	17 715	66 %
2017	27 865	20 293	73 %
2018	28 975	15 108	52%
2019	39 310	23 327	59%
2020	62 084	22 897	37%

Source : Direction des ressources marines, ISPF

3. La réglementation limite la pêche à certaines espèces, impose des tailles minimales par espèce, des quotas par espèce établis en nombre d'individus, la mise en place systématique de zones de réserve, l'obligation de prélever à la main et l'interdiction de pêche de nuit et enfin un système d'agrément des commerçants en holothuries.

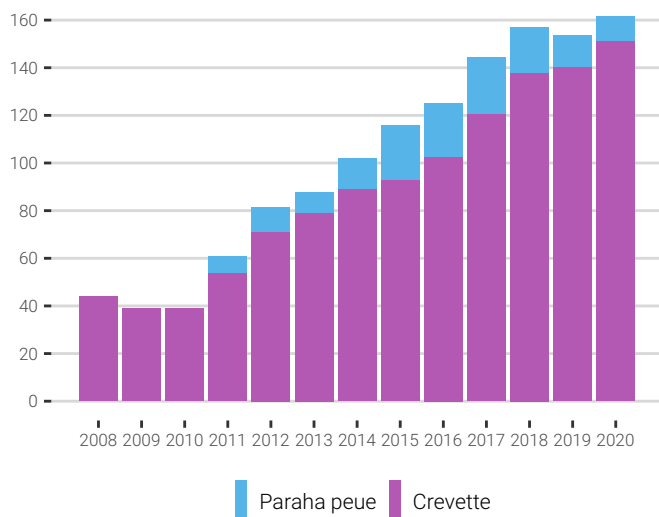
Production aquacole : une production en hausse grâce à la crevette

En Polynésie française, la production aquacole est composée de trois branches : l'aquaculture de la crevette, celle du bénéitier et la pisciculture du paraha peu (poisson-lune ou platax). Les fermes polynésiennes de crevettes et de poissons sont écoresponsables. Elles n'utilisent, durant la production, aucun produit chimique ni aucun produit médicamenteux.

Depuis 2011, la quantité de crevettes produites ne cesse d'augmenter et atteint 151,4 tonnes en 2020, soit une progression de 8 % par rapport à 2019 (+ 11 tonnes). Il s'agit du plus important volume produit depuis le début de la production en 1985. Cette production a été réalisée par 3 fermes en bassin et 2 petites fermes pilotes en cages lagunaires. Le chiffre d'affaires global déclaré de la filière s'élève à 322 millions de F.CFP (+ 6 %). La filière emploie 22 personnes.

Apparue dans les années 80, la pisciculture s'est orientée vers la production de l'espèce des paraha peu depuis 2011. La production de paraha peu diminue de 21 % en 2020 et s'établit à 10,4 tonnes. Elle est réalisée par une ferme alors qu'on en comptait 3 en 2019. Le chiffre d'affaires de la filière atteint 27 millions de F.CFP en 2020 (+ 13 %) avec 2 emplois contre 4 en 2019, hors éclosion.

Fig. 4. Production aquacole (en tonnes)



Source : Direction des ressources marines, ISPF

La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture

Source : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture pêche et aquaculture (FAO), 2020

On estime que la production mondiale de poisson⁴ a atteint, en 2018, environ 179 millions de tonnes. Sur ce total, 156 millions de tonnes ont été utilisées pour la consommation humaine, ce qui équivaut à une offre annuelle estimée à 20,5 kg par habitant.

En 2018, la production mondiale de la pêche de capture a atteint un niveau record de 96,4 millions de tonnes – soit une augmentation de 5,4 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Les sept premiers pays producteurs de la pêche mondiale de capture (Chine, l'Indonésie, Pérou, Inde, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique et Viet Nam) représentaient près de 50 % des captures totales.

En 2018, le nombre total de navires de pêche dans le monde, des petits bateaux non pontés et non motorisés aux grands navires industriels, était estimé à 4,56 millions, une baisse de 2,8 % par rapport à 2016. L'Asie possède toujours la plus grande flotte avec 3,1 millions de navires, soit 68 % du total mondial.

La part des stocks de poissons exploités à un niveau biologiquement durable à l'échelle mondiale est passée de 90 % en 1974 à 65,8 % en 2017.

En 2018, environ 88 % des 179 millions de tonnes de poisson produites dans le monde ont été utilisées pour la consommation humaine directe, tandis que les 12 % restants ont été utilisés à des fins non alimentaires. En 2018, le poisson vivant, frais ou réfrigéré représentait toujours la plus grande part du poisson utilisé pour la consommation humaine directe (44 %).

La production aquacole mondiale a atteint un nouveau record en 2018, avec 114,5 millions de tonnes en équivalent poids vif (figure 8) d'une valeur commerciale à la sortie de l'exploitation estimée à 263,6 milliards de dollars des États-Unis qui se répartissent comme suit : 82,1 millions de tonnes d'animaux aquatiques, 32,4 millions de tonnes d'algues aquatiques et 26 000 tonnes de coquillages d'ornement et de perles. L'élevage d'animaux aquatiques en 2018 était dominé par les poissons (54,3 millions de tonnes).

La production mondiale d'animaux aquatiques d'élevage affichait une croissance moyenne de 5,3 % par an entre 2001 et 2018, mais de seulement 4 et 3,2 % en 2017 et 2018, respectivement. Cette faible progression trouve son origine dans le ralentissement des activités en Chine, premier producteur mondial.

En 2018, l'aquaculture continentale a produit 51,3 millions de tonnes d'animaux aquatiques, soit 62,5 % de la production mondiale de poisson, contre 57,9 % en 2000. Au total, la mariculture et l'aquaculture côtière ont produit 30,8 millions de tonnes d'animaux aquatiques en 2018. Malgré les avancées techniques réalisées dans le domaine de l'élevage de poissons marins, l'aquaculture marine et côtière produit actuellement beaucoup plus de mollusques que de poissons et de crustacés.

Au total, environ 20,53 millions de personnes étaient employées dans l'aquaculture.

4. Sauf indication contraire, le terme poisson englobe les poissons, les crustacés, les mollusques et les autres animaux aquatiques, à l'exclusion des mammifères et des reptiles aquatiques, des algues marines et des autres plantes aquatiques.

Projet d'aménagement de la zone Biomarine et de la zone industrielle de Faratea^a

La zone Biomarine est destinée à accueillir des projets de développement de l'aquaculture et des activités de valorisation des biotechnologies marines. Cette zone Biomarine s'étend sur environ 35 hectares sur le site de Faratea (Taiarapu Est). Ce premier projet de lotissement à destination des professionnels de l'économie bleue, financé par le Pays à hauteur de 1,82 milliard F.CFP, permettra de développer différentes activités professionnelles telles qu'une éclosion, une ferme d'holothuries, une ferme de crevettes ou une unité de production d'aliment animal à base de larves de mouches pour un montant d'investissement privé de près d'un milliard F.CFP.

a. Source : Présidence de la Polynésie Française

Définitions

Pêche de capture : la pêche de capture désigne tout type de prélèvement de ressources vivantes présentes naturellement tant dans des environnements marins que d'eau douce. Regroupe ici la production hauturière, côtière et lagonaire.

Pêche hauturière ou palangrière : pêche effectuée en haute mer, à plus de 4 jours des côtes.

Pêche côtière : pêche effectuée en haute mer, à moins de 4 jours des côtes.

Pêche lagonaire : pêche effectuée dans le lagon.

Thonier palangrier : Un palangrier est un navire armé pour la pêche à la palangre. La palangre consiste en une longue ligne de fil de pêche (le corps de ligne ou banc) sur laquelle sont fixés des hameçons. La distance entre les hameçons et leur nombre est variable selon la pêche pratiquée et la région. Les palangres peuvent atteindre 100 km. La palangre est utilisée pour la pêche au bar, dorade, merlan, congre, lieu voire au requin bleu mais aussi raie, ha, roussettes, cabillaud (poisson de fond).

Effort de pêche : l'effort de pêche mesure (sur une période donnée ou pour une zone donnée) à la fois le tonnage des prélèvements effectués et les moyens mis en œuvre : effectif de la flotte, taille des navires, temps passé en mer, distances parcourues... Plus précisément, c'est la capacité de pêche multipliée par l'activité. Il existe plusieurs manières de calculer l'ampleur des moyens. On peut ainsi compter en jours ou en puissance consommée, ce qui conduit à une mesure exprimée en tonnes-jours ou en kilowatts-jours. À l'échelle d'une flottille pratiquant la pêche à la ligne verticale, on peut également, par exemple, rapporter les prises au nombre de jours-lignes (nombre de jours de pêche multiplié par le nombre de lignes mises à l'eau).

Zone Économique Exclusive (ZEE) : Une zone économique exclusive (ZEE) est, d'après le droit de la mer, un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Elle s'étend à partir de la ligne de base de l'État jusqu'à 200 milles marins (environ 370 km) de ses côtes au maximum, au-delà il s'agit des eaux internationales.

Télécharger les données

 Toutes les données

Bibliographie

Eva BOUZERAND (2018) *Bilan de la pêche en 2016*

Della SIU (2020) *Bilan de la pêche en 2017*

Della SIU (2020) *Bilan de la pêche en 2018*

Della SIU (2021) *Bilan de la pêche en 2019*

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1281
Auteur de la publication	Della SIU
Directeur de la publication	Nicolas PRUD'HOMME
Dépôt légal	Octobre 2021
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Fax	+689 40 42 72 52
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2021 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370

